

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-803719

168235

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6859 Société : Royal air MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL KASSIMY ABDEL HAMID

Date de naissance : 11/10/1966

Adresse : 199 Bd BIR ANZARANE APP 14 4^e ETAGE
RESIDENCE EL WALIDA MAARIF CASABLANCA

Tél. : 0664 602585 Total des frais engagés : 5300 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Dr. N. LATIF IDRISI
TRAUMATO - ORTHOPEDISTE
75 Boulevard Massira Al Khadra

Tel : 05 22 20 45 45 / 05 22 22 25 07

El Bassimy Age : 50

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 13/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/05/2015	ESCRITURE	1	<p>N. LATIF IDRISI TRAUMATO-ORTHOPEDISTE 75 Boulevard Massia Khadra</p>	INP : 01019455

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

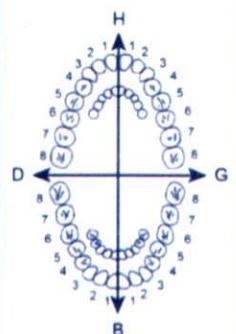
ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	T M	J V	
N. DATIF IDRIS UMATO - ORTHOPÉDISTE Boulevard Messira Al Khadra 50025 2325 / 05 22 25 25 07	2013	1	1	1	1	300

VOLET ADHERENT

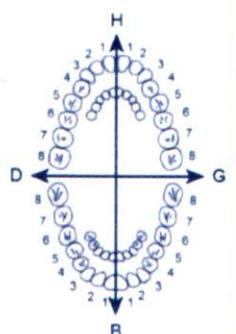
* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DES 1000 Körner

**MONTANTS
DES SOINS**

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

**MONTANTS
DES SOINS**

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

مصحة المغرب CLINIQUE MAGHREB

Casablanca, le

31 Moi 23

Le Docteur Ali Mésidie
prie M : El Kaffi et Affilée

d'accepter l'expression de ses sentiments

distingués et lui présente suivant l'usage.

sa note d'honoraires pour

s'élevant à la somme de

780



مصحة المغرب
CLINIQUE MAGHREB

Casablanca, le

31 Mai 23

Le Docteur

Latif Idrissi

prie M

El Bachir El Maw

d'accepter l'expression de ses sentiments

distingués et lui présente suivant l'usage.

sa note d'honoraires pour

K 20 E 20/2

220 D

s'élevant à la somme de

Dr. N. LATIF IDRISI
TRAUMATO - ORTHOPEDISTE
75, Boulevard Massira Khadra
Tél: 05 22 25 23 25 / 05 22 25 25 07

CLINIQUE MAGHREB

70, Rue Al Kadi Iass
(Ex Mont Cenis) Maârif
022-25 81 11/022-99 09 90 (Lignes Groupées)

F A C T U R E

N° 349 / 2023 du 31/05/2023

Nom patient	EL KASSIMY AYMEN	Entrée 31/05/2023	Sortie 31/05/2023
Prise en charge	PAYANT		

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
BLOC OPERATOIRE	45,00		25,00	1 125,00
RADIO F+P	1,00	Z59	350,00	350,00
CHAMBRE	1,00	CH	500,00	500,00
AIDE MED. INF. K5	1,00		150,00	150,00
			Sous-Total	2 125,00
PHARMACIE	1,00		175,00	175,00
			Sous-Total	175,00
Total Frais Clinique				2 300,00
<i>PRESTATIONS EXTERNES</i>				
DR. REANIMATEUR (anesthesiste)	25,00		30,00	750,00
DR. LATIF IDRISI NOUREDDINE (traumato)	45,00		50,00	2 250,00
			Sous-Total	3 000,00
Total prestations externes				3 000,00

	Total général	5 300,00
<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i>		

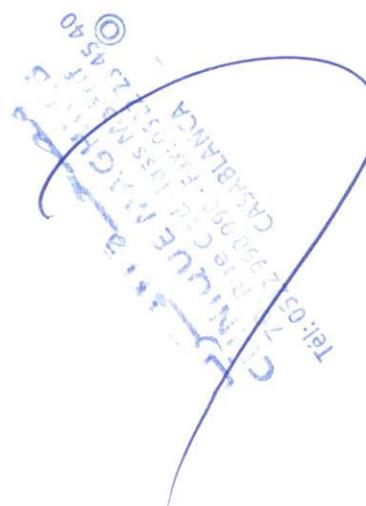
CINQ MILLE TROIS CENT DIRHAMS

Encaissements *66 par ch. 8700m* Total encaissé *5 300,00* Solde *5 300,00*

*CLINIQUE MAGHREB
70, Rue Al Kadi Iass - Casablanca
Tél: 0522 590 990 - Fax: 0522 552 1100*

ANNEXE PHARMACIE

Nom patient	EL KASSIMY AYMEN	N° Facture :	349	23/0581
Produit	Quantité	Prix Unitaire	Montant	
FENTANYL 0.5 mg/10 Injecta (10)	1	19,00	19,00	
LIDOCAINE 2% Injectable (01)	1	16,50	16,50	
MIDAZOLAM 5MG/5M Injecta (10)	1	12,64	12,64	
SERUM SALE 9%.500ML flac Injectable (01)	1	18,70	18,70	
Sous-Total médicaments				66,84
AIG JET VERTE / ORANGE (100)	1	2,50	2,50	
BANDE DE VELPEAU 10CM (001)	1	15,00	15,00	
COMPRESSE GAZ CHINO (560)	10	1,00	10,00	
DOIGTIERS A 2 DOIGTS (100)	1	0,16	0,16	
GANT STERILES 6,5AU8 (001)	2	8,00	16,00	
INTRANULE ROSE 106.10 (001)	1	6,00	6,00	
LUNETTES A O2 (001)	1	15,00	15,00	
OXYGENE MEDICAL (001)	15	1,50	22,50	
SERINGUES 10CC (001)	3	2,00	6,00	
SPARADRAP PRIX / 1CM 10x10 (1000)	100	0,15	15,00	
Sous-Total consommable médical				108,16
(* Conditionnement hospitalier		Total pharmacie	175,00	



مصحة المغرب CLINIQUE MAGHREB

70, Rue Al Kadi lass - Maârif - Casablanca
Tél. : 05 22 990 990 (L.G) 25 81 11 - 23 45 39
Fax : 05 22 23 45 40

Casablanca, le

31/05/23

Nom du patient : El kassimy aymen

Médecin traitant : LATIF IDRISI N

COMPTE RENDU OPERATOIRE

Patient qui avait présenté des séquelles du Pied, suite à un syndrome de loge chronique avec ostéotomie multiples de redressement

Revient pour ablation de Materiel et mobilisation sous anesthésie générale.

ablation de toutes les broches au niveau du pied, ensuite mobilisation articulaire sous scopie.

Dr. N. LATIF IDRISI
TRAUMATO - ORTHOPÉDISTE
75, Boulevard Massira Al Khadra
Tél: 05 22 25 23 25 / 05 22 25 25 07